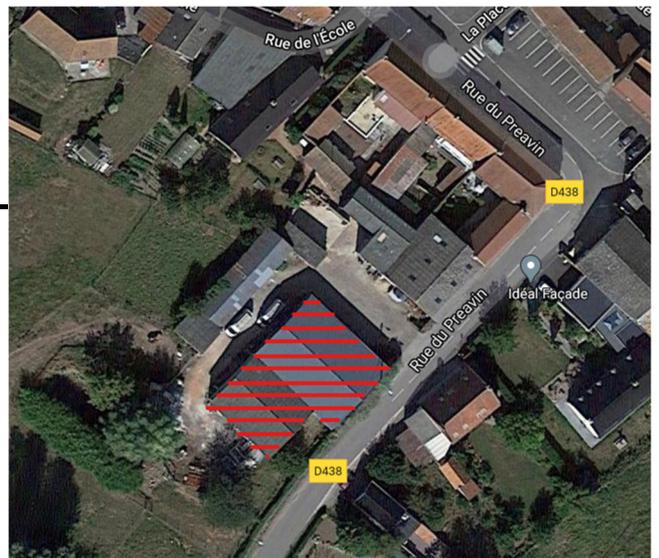


# Fiche Changement de destination

Nom de la commune : STAPLE

Identification



Désignation de l'élément à protéger :

Rue, lieu-dit ... : Rue du Préavin

N° de parcelle : 936

Section cadastrale : B

Propriété publique : NON

Propriété privée : OUI

**CHANGEMENT DE DESTINATION  
POUR COMMERCE ET ACTIVITÉS  
DE SERVICE**

**(Sous-Destination : Artisanat et  
commerce de détail)**

**L'ACTIVITÉ AGRICOLE A CESSÉ**

N° de la fiche : 29

## Questionnaire :

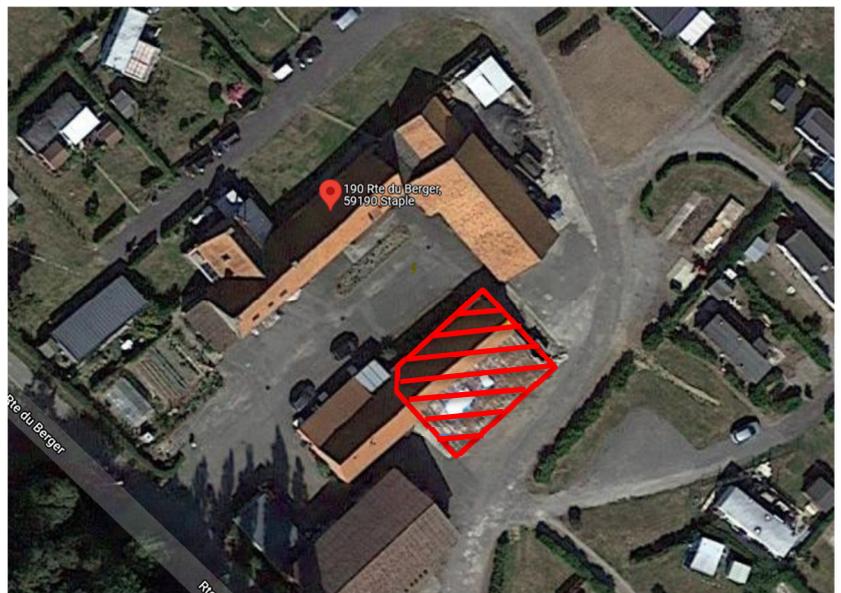
- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui	Non
✓ (plus d'activité)	
✓	
✓	
✓	
✓ (100 m)	
	✓
✓	✓
0	

# Fiche Changement de destination

Nom de la commune : STAPLE

Identification



Désignation de l'élément à protéger :

Rue, lieu-dit ... : 190 Route du Berger

N° de parcelle : 226

Section cadastrale : ZD

Propriété publique : NON

Propriété privée : OUI

**CHANGEMENT DE DESTINATION  
POUR COMMERCE ET ACTIVITÉS  
DE SERVICE**

**(Sous-Destination : Hébergement  
hôtelier et touristique  
de type gîte)**

**L'ACTIVITÉ AGRICOLE A CESSÉ**

N° de la fiche : 30

## Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui	Non
✓(ancien camping)	
✓	
✓	
✓	
	✓
	✓
✓	
0	
✓	